

# HANDISCUITER

Guide

d'information

et d'orientation

6<sup>ÈME</sup> 2024  
ÉDITION

Accès aux droits

Soutien aux aidants

Petite  
enfance

Enfance  
Jeunesse

Formation  
Emploi

Logement  
Hébergement

Vie sociale  
Loisirs



0 à 3 ans



3 à 6 ans



6 à 11 ans

SESSAD (pages 8-9)

CAMSP (pages 8-9)

PCO TND (pages 8-9)

LAEP (page 9)

SESSAD (pages 8-9)

CAMSP (pages 8-9)

PCO TND (pages 8-9)

LAEP (page 9)

JES (pages 10-11)

UEMA (pages 10-11)

DESAB (pages 10-11)

EEAP (page 14)

PRH (page 14)

SESSAD (pages 8-9)

DESAB (pages 10-11)

DAME (pages 10-11)

DITEP (pages 10-11)

EEAP (page 14)

PRH (page 14)

## Pour tous les moments de la vie :

MDA (pages 6-15)

MDPA (page 8)

Communauté 360 (page 6)

UDAF (pages 6-7)

P

Dispositif de soutien à l'autodétermination (pages 6-7)

Plateforme de répit (page 7)

Handisport et sport adapté (page 20)



12 ans



12 à 18 ans



+ 18 ans

8-9)

0-11)

0-11)

0-11)

SESSAD (pages 8-9)

DESAB (page 10-11)

DAME (pages 10-11)

DDAISP (page 12)

EEAP (page 14)

CFA (page 13)

CFAS (page 13)

PHARE 28 (page 13)

PRH (page 14)

DESAB (pages 10-11)

PEA (page 10)

DDAISP (page 12)

France travail (page 16)

ESAT (page 16)

SAVA (page 17)

FV (page 18)

FH (page 18)

Habitats alternatifs (page 18)

FAM (page 18)

MAS (page 18)

Accueil de jour (page 18)

Accueil temporaire (page 18)

GEM (page 20)

SAVS (page 19)

SAMSAH (page 19)

IF (page 6)



# Préambule

Le Forum Handiscuter est né en 2016. Chaque année, ce Forum réunit des services et des dispositifs d'Eure-et-Loir qui facilitent le parcours de vie de personnes en situation de handicap et de leurs familles en complément des services de droits communs.

Tous les services et les dispositifs du département ne sont pas présents.

Depuis 8 ans, le Forum Handiscuter est organisé pour donner des informations précises et aider les personnes et leurs familles à mieux connaître les possibilités qui existent pour elles.

Il permet aussi aux professionnels de se rencontrer pour mieux travailler tous ensemble.

Ce guide a été réalisé à partir d'une idée du Mouvement « Parcours Handicap 13 ». <http://www.parcours-handicap13.fr/>

**Ce guide a été réalisé pour vous, par un groupe de travail comprenant des professionnels de dispositifs et services médico-sociaux du département.**



# Sommaire

Facile  
à lire et à  
comprendre



Dans ce guide,  
les zones encadrées en bleu  
sont écrites en Facile à Lire et à Comprendre

Ce guide est proposé aux visiteurs du Forum « Handiscuter »

Ce guide est un point de repère pour les personnes en situation de handicap et leurs proches afin d'aider à comprendre les possibilités offertes en Eure-et-Loir.

**Le Forum Handiscuter propose plusieurs espaces :**

L'accès aux droits .....	page 6
Le soutien aux aidants .....	page 7
La petite enfance .....	page 8
L'enfance et la jeunesse .....	page 10
L'orientation .....	page 15
La formation, l'emploi .....	page 16
Le logement, l'hébergement .....	page 18
La vie sociale et les loisirs .....	page 19



Dans ce guide, la loupe signale une zone qui donne des informations plus précises sur certains points.



Le téléphone vous indique le ou les numéros à privilégier pour obtenir plus d'information.

# Accès aux droits

Quelque soit votre situation, vous pouvez bénéficier d'une information et/ou d'un accompagnement pour répondre à vos besoins

A tout âge, des solutions s'offrent à vous ...

Vous avez besoin de connaître vos droits et / ou de bénéficier d'un accompagnement individualisé.

QUI CONTACTER ?



## Communauté 360

Plateforme téléphonique vous apportant des solutions intégrant tous les acteurs départementaux.

☎ 0 800 360 360

✉ [communaute360@pep28.asso.fr](mailto:communaute360@pep28.asso.fr)

## Le dispositif de soutien à l'autodétermination

Accompagner les personnes à faire des choix éclairés.

☎ 02 37 34 46 25

✉ [mpi@trisomie21-eureetloir.org](mailto:mpi@trisomie21-eureetloir.org)

## Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

Guichet d'entrée unique pour toutes personnes en perte d'autonomie ou situation de handicap, permettant un accueil, une information, une orientation, un accompagnement et une évaluation des différents droits et prestations en lien avec vos besoins. Plus d'information p.13

☎ 02 37 33 46 46

✉ [contact@mda28.fr](mailto:contact@mda28.fr)

## Point Info Famille (PIF)

Lieu ressource à destination de toutes les familles sur la parentalité et la vie quotidienne.

☎ 06 11 49 43 92

✉ [pif.luce@pep28.asso.fr](mailto:pif.luce@pep28.asso.fr)

✉ [pif.chateaudun@pep28.asso.fr](mailto:pif.chateaudun@pep28.asso.fr)

## Conseil Juridique des Majeurs

Vous avez des questions concernant la protection des biens et de la personne ou vous exercez une mesure de protection pour l'un de vos proches.

☎ 02 37 88 32 57

☎ 02 37 48 54 84

✉ [isatf@udaf28.fr](mailto:isatf@udaf28.fr)

✉ [istf@atrdr.fr](mailto:istf@atrdr.fr)

L'ensemble de ces structures peut vous écouter, vous orienter ou vous accompagner dans vos démarches

# Aidants familiaux

Vous venez en aide, à titre non professionnel, auprès d'une personne dépendante (parents en perte d'autonomie, personne en situation de handicap, etc.), pour les activités de la vie quotidienne

A tout âge, des solutions s'offrent à vous ...

Vous avez besoin :

- De savoir ce qu'est un aidant familial,
- De trouver un lieu de socialisation,
- De bénéficier d'un temps de répit
- De faire un état des lieux de la situation
- D'avoir un accompagnement individualisé

QUI CONTACTER ?



**0 800 360 360**

service et appel gratuits

Numéro d'appui  
aux personnes  
en situation de handicap  
et aidants

## Service d'écoute, d'accompagnement et d'orientation des aidants familiaux

Des travailleurs sociaux sont à votre écoute au quotidien pour répondre à toutes questions en lien avec votre situation.

☎ 02 37 88 32 57

✉ isatf@udaf28.fr

## Le Dispositif de soutien à l'autodétermination

Accompagner les personnes à faire des choix éclairés.

☎ 02 37 34 46 25

✉ mpi@trisomie21-eureetloir.org

## Plateforme de répit / Accueil Temporaire / Accueil de Jour

Lieux ressources permettant un accueil, avec ou sans hébergement, des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Ces lieux vous offrent un temps de répit aux aidants familiaux.

## D'autres solutions s'offrent à vous sur le département :

Café des aidants ; café des parents ; formations des aidants ; séjours à destination des jeunes aidants, ateliers aidants-aidés, médiation aidants-aidés....

Pour plus de renseignements, contacter l'UDAF : ☎ 02 37 88 32 57  
(ou la communauté 360 : 0 800 360 360)

Retrouver d'autres informations sur l'annuaire des aidants disponible sur le site de l'ARS :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/media/35806/download?inline>



L'ensemble de ces structures  
peut vous écouter, vous orienter  
ou vous accompagner  
dans vos démarches



# Petite enfance

Lorsque le développement de votre enfant vous questionne, qu'il présente des difficultés ou qu'un écart se fait sentir par rapport aux enfants du même âge.

Plusieurs dispositifs interviennent pour le repérage, le diagnostic et l'accompagnement.

**La Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les Troubles du Neuro-Développement (PCO TND)** est un dispositif de coordination national facilitant la mise en place d'un parcours de soin précoce.

**Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)** accompagnent les familles dans le diagnostic, la prévention et si nécessaire, les soins des enfants de 0 à 6 ans.

**Les dispositifs spécialisés :**

**Les Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)** proposent aux familles des conseils et des accompagnements thérapeutiques et éducatifs, dans le but de favoriser l'acquisition de l'autonomie et l'inclusion scolaire.

**La Maison Départementale des Personnes Autistes (MDPA)**

De 0 à 6 ans

Socialisation, mode de garde, répit...

**QUI CONTACTER ?**



Le RELAIS PETITE ENFANCE (RPE, ex RAM) de votre territoire = LIEU INCONTOURNABLE POUR VOUS AIDER DANS VOS RECHERCHES  
-> Coordonnées sur le site monenfant.fr

Différents choix peuvent s'offrir à vous selon vos besoins, votre lieu d'habitation... :

- Accueil individuel chez une ou un assistant maternel
- Accueil collectif en crèche
- Garde à domicile

**Attention :**

Transport et coût du service à la charge de la famille (selon revenus et aides possibles par la CAF via Complément Mode de Garde et MDA selon les situations)

Si vous en ressentez la nécessité, **le Pôle Ressources Handicap Eveil et Loisir Inclusif (PRH Eli) 0-17 ans** peut vous accompagner à préparer l'accueil de votre enfant au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et/ou chez un Assistant Maternel afin d'adapter les modalités à ses particularités et besoins.

✉ [espaceressourceshandicap@pep28.asso.fr](mailto:espaceressourceshandicap@pep28.asso.fr)

☎ 07 75 26 99 84





## SESSAD

Ces services ambulatoires sont constitués d'équipes pluridisciplinaires et leur action vise à apporter un soutien spécialisé aux enfants et adolescents en situation de handicap dans leur milieu ordinaire de vie ainsi qu'à leurs familles. Certains SESSAD peuvent proposer également du soutien aux compétences parentales et des interventions précoces pour les enfants de 0 à 6 ans afin de limiter le « sur handicap ». Il existe 2 SESSAD spécialisés en Eure-et-Loir = sur notification de la MDA

### SESSAD APF France Handicap :

☎ 02 37 28 51 41

✉ [sessad.chartres@apf.asso.fr](mailto:sessad.chartres@apf.asso.fr)

### SESSAD Olivia :

☎ 02 37 34 46 25

✉ [accueil.sessad@trisomie21-eureetloir.org](mailto:accueil.sessad@trisomie21-eureetloir.org)

## La Maison Départementale des Personnes

Guichet partagé de la Filière TSA et TND du département .

La MDPA est chargée d'accompagner la personne depuis le diagnostic de TND et/ou TSA et tout au long de sa vie. Elle a pour mission d'évaluer ses besoins et de proposer des modalités spécifiques d'accompagnement afin de soutenir le développement de son autonomie et de son inclusion sociale. Elle intervient sous forme d'appui technique aux différents environnements accompagnant la personne (domicile, école, DAME, milieu professionnel, ESMS secteur adulte...)

- Equipe relai du CRA de Tours (0-6 ans) en lien avec la PCO Diagnostic et intervention Précoce

- DAME EPA et AJA (6-24 ans)

- Comportements défis (6-20 ans) (DAME)

- PRECO-TSA (diagnostic adulte)

☎ 02.37.30.38.60

✉ [sessadaja@ch-chartres.fr](mailto:sessadaja@ch-chartres.fr)

## CAMSP

Dès la naissance, l'action des professionnels (médecin, psychologue, orthophoniste, psychomotricien, assistante sociale ...) vise à comprendre les difficultés de l'enfant pour renforcer ses compétences.

Deux CAMSP en Eure et Loir, selon le lieu d'habitation.

### CAMSP Chartres :

☎ 02 37 30 36 30

✉ [seccamsp@ch-chartres.fr](mailto:seccamsp@ch-chartres.fr)

### CAMSP Dreux :

☎ 02 37 42 07 04

## PCO TND

La PCO TND vient en appui aux médecins et aux structures de soin du territoire pour la mise en place d'un parcours coordonné de bilan et d'interventions précoces d'1 année pour les enfants âgés de 0 à 6 ans inclus présentant une suspicion de Trouble du Neuro- Développement.

La sollicitation de la PCO TND s'effectue via un formulaire d'adressage spécifique à remplir par le médecin de l'enfant.

☎ 02.37.30.57.30

☎ 06.72.06.82.89

✉ [pco28@ch-chartres.fr](mailto:pco28@ch-chartres.fr)

## LAEP

Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) est un espace convivial qui accueille tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou un autre adulte familial (grands-parents, proches...). C'est un espace de jeu et de discussion et un lieu de rencontre, pour les enfants comme pour les parents. Des accueillants, formés à l'écoute, sont présents. L'entrée est libre, anonyme, sans inscription, gratuite. Il y en a sur tout le département.

<https://monenfant.fr/que-recherchez-vous/lieu-d-accompagnement-et-information-des-familles>



# Enfance / jeunesse

## J'ai entre 3 et 16 ans... Scolarisation et Accompagnement

Pendant les années de  
**l'École Primaire**  
(Maternelle et Élémentaire)

### Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Scolarisation à l'École dans la classe d'âge avec des aménagements

Scolarisation à l'École dans la classe d'âge avec le soutien de l'ULIS École (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire)

**Les Dispositifs Médico-Sociaux : DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif), SESSAD (Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile), Dispositif ITEP (Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques), Jardin d'Enfants Spécialisés, UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme), DESAB (Dispositif d'Education Sensorielle André Beulé )** proposent une aide et un soutien à la scolarisation

- Scolarisation à l'École dans la classe d'âge
- Scolarisation à l'École en **Unité d'Enseignement Externalisée** ou au sein de l'**Unité d'Enseignement du Dispositif Médico-Social**

Pendant les années  
**collège**

### Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Scolarisation dans la classe d'âge du Collège avec des aménagements

Scolarisation en **EGPA** avec des aménagements (Enseignement Général et Professionnel Adapté)

Scolarisation **au Collège** dans la classe d'âge avec le soutien de l'**ULIS Collège** (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire)

**Les Dispositifs Médico-Sociaux : DAME, SESSAD, Dispositif ITEP, DESAB** proposent une aide et un soutien à la scolarisation

- Scolarisation **au Collège** dans la classe d'âge
- Scolarisation en **Unité d'Enseignement au Collège** ou au sein de l'**Unité d'Enseignement**



Vous pouvez avoir besoin d'informations pour accompagner la scolarisation de votre enfant.

La MDA est la Maison Départementale de l'Autonomie .

La MDA informe et guide les personnes et leurs familles.



**Le PPS est le Projet Personnalisé de Scolarisation** des élèves en situation de handicap.

**L'ESS est l'Equipe de Suivi de Scolarisation** des élèves en situation de handicap.

L'ESS est organisée par l'Enseignant Référent en lien avec la famille.

La Direction de l'Établissement scolaire peut vous donner les coordonnées de l'Enseignant Référent.

Après l'ESS, la famille envoie sa demande à la Maison Départementale de l'Autonomie.

Les aménagements du parcours scolaire peuvent être différents selon les besoins.

Tous les enfants doivent être inscrits dans leur école ou leur collège.

Tous les enfants en situation de handicap peuvent bénéficier de soutiens pour accompagner leur scolarité adaptée.

Plusieurs  
fiches sont  
disponibles  
sur le site de  
la CNSA :



## PPS

Tous les élèves en situation de handicap bénéficient d'un **Projet Personnalisé de Scolarisation** qui prévoit les aménagements, adaptations et/ou compensations nécessaires à la poursuite de la scolarisation.

Ces aménagements peuvent prendre des formes variées pour soutenir la scolarisation au plus près des besoins et au plus près de l'école de référence de l'élève.

## ULIS

Les **Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire** proposent un soutien pédagogique aux élèves en situation de handicap scolarisés dans une classe ordinaire (classe d'âge) à l'école élémentaire, au Collège (de la 6ème à la 3ème) ou au Lycée. Un enseignant spécialisé coordonne le suivi de sa scolarité avec l'enseignant de sa classe.

## EGPA

L'**Enseignement Général et Professionnel Adapté** propose de 12 ans à 16 ans un parcours au sein du collège, de la 6ème à la 3ème pour les élèves rencontrant des difficultés scolaires.

Des enseignants proposent une scolarisation en groupes avec une découverte professionnelle à partir de la 4ème : habitat / hygiène-alimentation-services / espace rural et environnement / vente - distribution - magasinage / production industrielle.



## Les Dispositifs d'Accompagnement Inclusifs

Les dispositifs Médico-Educatifs comme les **DAME**, le **SESSAD**, le **Dispositif ITEP**, le **JES** ou l'**UEMA** proposent un accompagnement éducatif, médico-psychologique et un soutien pédagogique à la scolarisation en école ordinaire (école de référence). Ils peuvent aussi proposer une scolarisation en petits groupes dans leur Unité d'Enseignement. Ces dispositifs proposent aussi des soutiens et des accompagnements aux loisirs. Voir page 15.

# Enfance / jeunesse

J'ai 16 ans et plus...

Pendant les années de  
**Lycée**  
Et dans les études  
supérieures

## Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Scolarisation dans la classe d'âge avec des aménagements, poursuite d'études en milieu ordinaire (BTS, BUT, Université, Ecoles...) , et si besoin, l'Appui du **DDAISP** (Dispositif Départemental d'Appui à l'Insertion Socio-Professionnelle)

Scolarisation **au Lycée Professionnel** dans la classe d'âge avec le soutien de l'**ULIS Lycée**  
(Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire)

Scolarisation et Formation en **CFA** (Centre de Formation d'Apprentis), **AFPA** (Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes)  
Si besoin, avec le soutien du **CFAS (CFA Spécialisé)**

Les Dispositifs Médico-Sociaux : **DAME, SESSAD, Dispositif ITEP, DESAB, DDAISP, DEA** proposent une aide à la scolarisation et un accompagnement à la formation professionnelle

- En Scolarisation et Formation Professionnelle dans la classe d'âge (CFA, Lycée Professionnel...)
- En Scolarisation en Unité d'Enseignement (Lycée ou Dispositif Médico-Social) et Initiation et Première Formation Professionnelle

**Le PPS est le Projet Personnalisé de Scolarisation** des élèves en situation de handicap.

**L'ESS est l'Equipe de Suivi de Scolarisation** des élèves en situation de handicap.

L'ESS est une réunion pour demander des aménagements du parcours scolaire.

L'ESS est organisée par l'Enseignant Référent en lien avec la famille.

La Direction du Collège ou du Lycée peut vous donner les coordonnées de l'Enseignant Référent.

Après l'ESS, la famille envoie sa demande à la Maison Départementale de l'Autonomie.

**Les aménagements du parcours scolaire peuvent être différents selon les besoins.**

Le Lycée Professionnel propose des formations professionnelles comme le BAC Professionnel.

Des aménagements peuvent être proposés pour accompagner la formation professionnelle au Lycée Professionnel.

**Des aménagements peuvent être proposés dans les études supérieures (Université, Ecole, BTS, DUT...)**

Le référent handicap est nommé dans chaque structure pour aider et répondre aux questions.

## Référent Handicap

Les établissements de formation et les structures d'études supérieures (Universités, Ecoles, BTS, DUT...) nomment un référent handicap. Ce professionnel est **chargé de mettre en œuvre l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap**. Ils coordonnent l'équipe plurielle pour l'élaboration du plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH).

Les coordonnées de ces référents sont disponibles auprès des structures, sur demande.

## Les Dispositifs d'Accompagnement à l'Insertion Socio-Professionnelle

Le **DDAISP** (Dispositif Départemental d'Appui à l'Insertion Socio-Professionnelle) et les dispositifs Médico-Educatifs comme les **DAME**, le **SESSAD**, le **Dispositif ITEP** proposent un accompagnement éducatif, médico-psychologique et un soutien pédagogique à la scolarisation et à la formation.

L'**APE28 (Action Préparatoire à l'Emploi 28)** peut proposer une année de **stages en entreprise** et de développement des **compétences socio-professionnelles**.

## CFA

Les **Centres de Formation d'Apprentis** donnent aux apprentis une formation générale et technique qui complète la formation reçue dans les entreprises. Les apprentis ont un statut de jeune **travailleur salarié en entreprise**, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. La formation pratique de l'apprenti se fait principalement dans l'entreprise, la formation théorique étant assurée par le CFA.

## CFAS

Le **Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé** propose un accompagnement spécialisé et une pédagogie adaptée aux apprentis engagés dans une formation professionnelle. Le **CFAS** met en place un parcours individualisé à partir des difficultés d'apprentissage et des acquis scolaires de l'apprenti. Le **CFAS** propose 41 formations en **CAP** sur 20 sites de formation dans les 6 départements de la région Centre Val-de-Loire.

## PHARE 28

La prestation **Pour une Alternance Inclusive** s'adresse aux personnes en situation de handicap, âgées de 16 ans ou plus, ayant un projet d'**accès à l'emploi par l'alternance**, en milieu ordinaire de travail.

Elle propose un accompagnement renforcé :

- Confirmer et consolider le projet d'alternance au regard du handicap, de l'offre de formation existante, des attentes et besoins des entreprises.
- **Identifier les besoins de compensation** en formation / au poste de travail pour sécuriser le parcours.
- Favoriser la **mise en relation des futurs alternants et entreprises** d'accueil pour avoir les meilleures conditions de mise en œuvre du futur contrat.
- Un **suivi pendant 6 mois** après la signature du contrat pour sécuriser le parcours en lien avec CFA, organisme de formation, employeur, Cap Emploi afin d'éviter les ruptures.



# Enfance / jeunesse

J'ai entre 3 et 20 ans

Accompagnement éducatif et thérapeutique

## EEAP

Besoin d'un accompagnement spécifique en lien avec un polyhandicap.

QUI CONTACTER ?



EEAP Le Home des Prés :

✉ ime.homedespres@adapei28.com

EEAP Madame de Montchalain :

✉ ime.buissonniers@adapei28.com

Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés en semi-internat ou en hébergement (EEAP).

Autour de l'enfant, une équipe aux compétences médicales, thérapeutiques et éducatives.

Un accompagnement adapté à la nature, au degré du handicap et à l'âge, basé sur l'évaluation et le développement et maintien de ses potentiels dans tous les domaines.

Un accompagnement qui se décline autour du soin, de la rééducation, de la communication adaptée, de la motricité et de la sensorialité.

## Péri et extra scolaire

Besoin d'un mode de garde, d'un lieu de socialisation, de temps de répit

De 3 à 17 ans, des solutions s'offrent à vous

QUI CONTACTER ?



Le maire de votre domicile

Le Pôle Ressources Handicap Eveil et Loisir si besoin d'un appui dans la démarche

☎ 07 75 26 99 84

✉ espaceressourceshandicap@pep28.asso.fr

Accueil périscolaire (matin / soir) rattaché à l'école primaire

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de votre lieu d'habitation pour les mercredis et/ou les vacances scolaires

Séjour de vacances

Espaces jeunes / secteur ado (selon le secteur d'habitation)

Le transport et le coût du service sont à la charge de la famille (calculé selon les revenus).

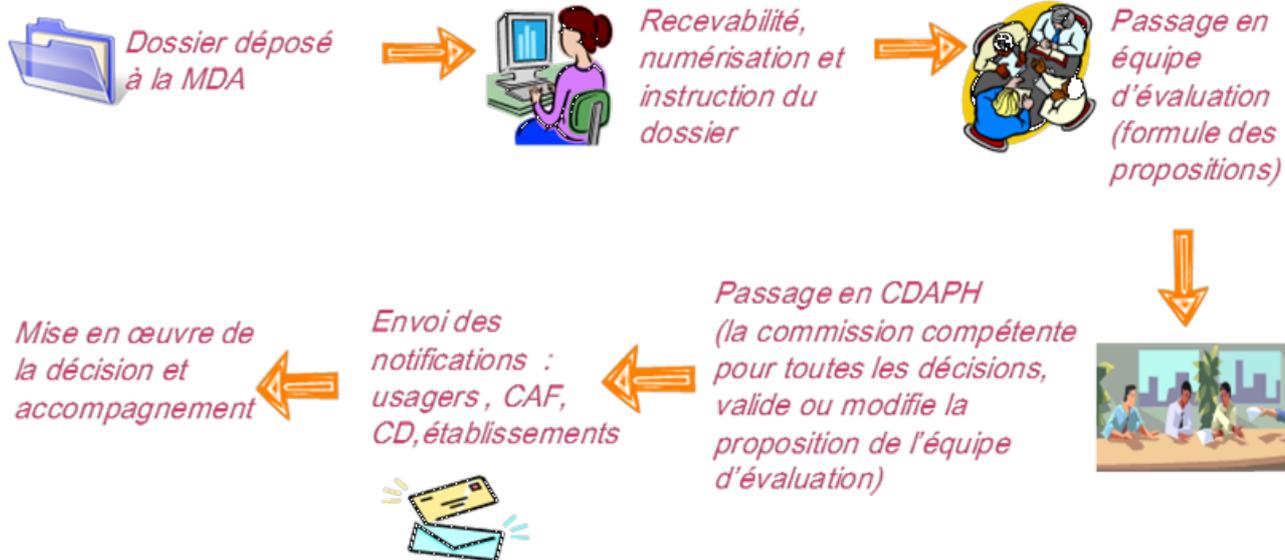
Si vous en ressentez la nécessité, **le Pôle Ressources Handicap Eveil et Loisir Inclusif (PRH Eli) 0-17 ans** peut vous accompagner à préparer l'accueil de votre enfant au sein de ces structures afin d'adapter les modalités à ses particularités et besoins.

# Orientation



Pour les orientations vers le milieu ordinaire, le milieu protégé, la formation et la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé :

Mon interlocuteur est la **Maison Départementale de l'Autonomie**



# Formation / Emploi

## Pour accéder à l'emploi : choisir la voie professionnelle

### En Etablissement Scolaire Sous statut scolaire



En Lycée Professionnel avec la possibilité de soutien par l'ULIS Pro pour préparer un CAP ou un Bac Professionnel

**En EREA**  
pour préparer un CAP ou un Bac Professionnel

### En Alternance Acquérir de l'expérience au sein d'une entreprise



**Contrat d'Apprentissage**

**CFA**

Obtenir un diplôme ou titre à finalité professionnelle (CAP, BEP, Bac Pro...)



**Contrat de Professionnalisation**

**Organisme de Formation**  
Acquérir une qualification professionnelle (CQP...)



**CAP EMPLOI** EURE-ET-LOIR  
Handicap, recrutement & maintien

**Alternance & handicap**  
Pour une Alternance Inclusive

## Emploi

### Milieu Ordinaire

Entreprise ordinaire et fonction publique (avec ou sans accompagnement préalable)

#### Dispositif Emploi Accompagné

**Entreprise adaptée** (encadrement social et professionnel)

L'entreprise adaptée est une entreprise en milieu ordinaire. Elle propose à la personne en situation de handicap un accompagnement spécifique favorisant la réalisation d'un projet professionnel.

### Formation

**Action de Formation** (AFPA...)

#### L'ALTERNANCE

Permet de concilier travail en entreprise et formation théorique en centre de formation.

Deux types de contrats :

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

#### Milieu Protégé

(encadrement médico-social et éducatif)

### ESAT

(Etablissements et Services d'Aide par le Travail)

Structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. L'accompagnement des travailleurs leur permet :

- d'acquérir un statut social valorisant,
- de bénéficier de formations,
- de nouer des relations,
- de contribuer à un travail qui assure à l'ouvrier toute sa dignité.

# Différentes modalités d'Accompagnement



## Missions Locales

Exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

## Le lieu unique d'Accompagnement Cap Emploi-Pôle Emploi

Accompagner au sein des agences de Pôle Emploi les demandeurs d'emploi en situation de handicap au retour à l'emploi.  
Guider les entreprises dans leurs recrutements.

## CAP Emploi

Facilite l'embauche, l'intégration et le maintien des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé et les établissements du secteur public. S'adresse aux personnes reconnues handicapées, inscrites ou non à Pôle emploi, ayant besoin d'un accompagnement spécialisé, compte-tenu de leur handicap, aux entreprises, aux établissements...

## Pour une Alternance Inclusive

Accompagner les personnes handicapées avec des besoins spécifiques d'accompagnement renforcé vers l'insertion professionnelle en milieu ordinaire par la voie de l'alternance.

## Dispositif Emploi Accompagné

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap pour leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. Il s'agit d'un soutien et d'un accompagnement du salarié ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur.



## En Entreprise Adaptée

L'entreprise adaptée est une entreprise en milieu ordinaire. Elle propose à la personne en situation de handicap un accompagnement spécifique favorisant la réalisation d'un projet professionnel.

## SAVA

Service d'Accompagnement à la Vie Adulte. Le SAVA accompagne de jeunes adultes (entre 18 et 25 ans) bénéficiaires d'une orientation ESAT mais ne travaillant pas encore.

La durée d'accompagnement est de 1 à 2 ans. Les missions du SAVA sont les suivantes :

- Permettre aux jeunes en situation de handicap une transition vers le monde adulte.
- Proposer un accompagnement dans la réalisation du projet de vie d'adulte (social, familial, professionnel, loisirs)
- Développer les compétences sociales et professionnelles pour faciliter l'insertion dans le monde adulte.
- Travailler avec et dans l'environnement du jeune accueilli (famille, partenaires institutionnels, etc)
- Permettre aux jeunes adultes d'être acteurs et décisionnaires de leur projet de vie

## DAPI

Le Dispositif d'Accompagnement au Parcours d'Insertion propose une aide personnalisée socioprofessionnelle aux personnes en situation de handicap souhaitant consolider leurs capacités pour travailler en ESAT. L'accompagnement s'appuie sur des ateliers, des mises en stage afin de découvrir les différents secteurs de travail, les structures d'hébergement et connaître les fonctionnements des services utiles à la vie quotidienne. Selon le projet, l'accompagnement sur le DAPI peut s'effectuer sur une période maximum de 2 ans. c'est une étape dans le parcours de vie de la personne.



# Logement / Hébergement

Plusieurs alternatives  
au domicile peuvent être proposées...

## L'Accueil Familial

Accueil par des particuliers agréés à leur domicile de personnes handicapées et âgées dont l'état de santé ne nécessite pas une surveillance constante.

## Foyer d'Hébergement

Assure l'hébergement et l'accompagnement des personnes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle pendant la journée, en milieu ordinaire, dans un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT), ou dans une entreprise adaptée

## Foyer de Vie

Accueille des personnes en situation de handicap ayant une autonomie leur permettant de vivre en collectivité, d'effectuer des actes de la vie quotidienne et de profiter d'activités socio-éducatives.

## Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

Accueille des adultes en situation de handicap nécessitant l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de la vie courante, ainsi qu'une surveillance médicale et des soins courants.

## Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

Accueille des adultes en situation de handicap dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante ; ces personnes ont besoin d'une aide permanente pour tous les actes essentiels de la vie courante.

## L'adaptation du logement

Aborder son projet d'adaptation en toute sérénité avec l'accompagnement de l'équipe SOLIHA, composée de professionnels compétents (techniciens du bâti, ergothérapeutes, conseillers financiers et administratifs, etc.), qui étudient chaque situation avec une approche globale et personnalisée permettant de proposer les solutions d'habitat adaptées à vos besoins.

✉ [contact28@solihha.fr](mailto:contact28@solihha.fr)

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Agence EURE-ET-LOIR



D'autres formes d'habitat existent également et peuvent apporter une alternative à l'hébergement en établissement, comme l'habitat inclusif, l'habitat partagé, l'habitat intergénérationnel...

Les différents établissements peuvent aussi proposer un accueil uniquement en journée et un accueil temporaire.

# Vie sociale / Loisirs

Les **SAVS (services d'accompagnement à la vie sociale)** ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Les **SAMSAH (Services d'Accompagnement Médico-Sociaux des Adultes Handicapés)** ont pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, la réalisation des mêmes missions que les SAVS.

Les **accueils de jour** au sein des établissements pour adulte (FV, FAM, MAS) permettent de faciliter ou préserver l'intégration sociale des personnes en situation de handicap.

## SAVS

Je suis un **adulte**

J'ai besoin qu'on me conseille et parfois qu'on m'accompagne  
Un **SAVS** - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - peut m'aider et me conseiller pour :

- Construire mon projet de vie
- Connaître les aides qui me rendront plus indépendant
- Coordonner les professionnels qui interviennent autour de moi
- Trouver des solutions pour ma vie quotidienne (logement, transport...)
- Garder des bonnes relations avec ma famille, mes amis, mes voisins ....
- Avoir des loisirs, des projets de vacances
- Connaître mes Droits
- Trouver un travail ou conserver mon travail
- Reprendre une formation

## SAMSAH

Si j'ai un **problème médical** reconnu, un SAMSAH sera peut-être plus adapté. Le SAMSAH fait la même chose que le SAVS mais en plus il peut intervenir auprès des professionnels de **santé**

Les SAVS peuvent m'accompagner dans tous les endroits où j'ai besoin d'être aidé.

## Le SAVS et le SAMSAH peuvent intervenir

- À mon domicile
- Au domicile de mes proches (parents...) si j'habite chez eux.
- Sur mon lieu de travail (si mon employeur est d'accord)

## GEM

Les GEM, Groupes d'entraides Mutuelles ont été créés par la loi du 11 février 2005. Ces lieux regroupent des adultes en situation de handicap psychique ou cognitif. Leur but est de favoriser l'insertion, de créer du lieu, de proposer et réaliser des projets avec l'aide des personnes des professionnels.

Les personnes accueillies ont une part active dans le fonctionnement du GEM, les notions de confiance, de respect mutuel, de pair aidant et de partage intergénérationnel y sont très présentes.

Plusieurs GEM existent en Eure-et-Loir :

- GEM EVASION (Chartres)  
et GEM Maison des rêves (Dreux)

☎ 09 52 05 17 36

- GEM Les Tournesols :

✉ cfte28-gem@gmail.com (Lucé)

- GEM du Graal :

✉ gemdugraal28@apf.asso.fr (Lucé)

- GEM l'envolée :

✉ gem.nogent@pep28.asso.fr (Nogent le Rotrou)

## Sports et Loisirs

Si vous êtes en situation de handicap, les comités régionaux de la fédération handisport et la fédération de sport adapté vous accueillent et vous accompagnent pour renouer avec votre pratique sportive ou découvrir le sport.

- **CDSA 28** (Comité Départemental du Sport Adapté Eure et Loir)

Contact : Me Isabelle Augereau

✉ i.augereau@ch-henrey.fr

- **UFOLEP 28** (L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique Eure et Loir)

Contact : Mr Clément

✉ clement.ufolep28@gmail.com

- **C'Chartres Handisport et Loisirs**

✉ chl28@wanadoo.fr

- **Comité Handisport**

Contact : Morgan Esnault, Président du Comité

☎ 06 22 47 29 29 - 06 50 42 39 55 (Jean-Christophe BOULANDET)

✉ cd28@handisport.org

- **Médiation animale (UDAF 28)**

Contact : UDAF 28

☎ 02 37 88 13 12

✉ equicie@udaf28.fr



# Coordonnées

des dispositifs et services présents sur le forum



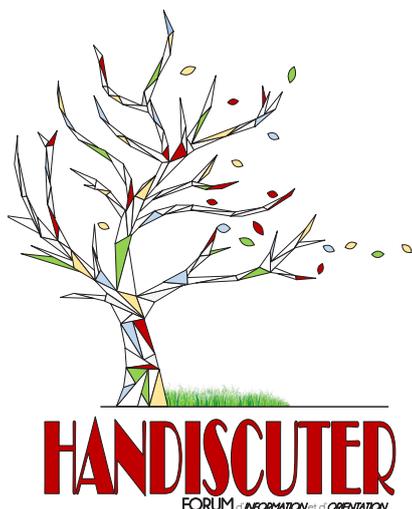
Une page qui présente tous les partenaires vous a été donnée avec le Guide.

Vous pouvez appeler ces personnes ou leur écrire pour avoir d'autres informations.









MDA d'Eure-et-Loir

☎ 02 37 33 46 46

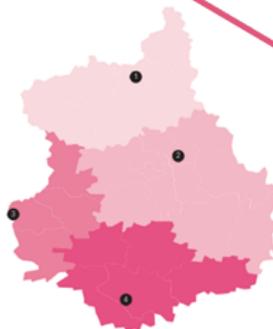
✉ [contact@mda28.fr](mailto:contact@mda28.fr)



DÉCOUPAGE TERRITORIAL DES MDA

-  Secteur du pays drouais
-  Secteur du bassin chartrain
-  Secteur du Perche
-  Secteur du pays dunois

[EURELIEN.FR/MDA28](http://EURELIEN.FR/MDA28)



**1** Unité territoriale autonomie du Pays Drouais

7 rue Henri Dunant  
28100 DREUX  
02 37 64 25 50  
[mda.drouais@mda28.fr](mailto:mda.drouais@mda28.fr)

**2** Unité territoriale autonomie du Bassin Chartrain

19 place des Épars  
28000 CHARTRES  
02 37 20 13 48  
[mda.bassin-chartrain@mda28.fr](mailto:mda.bassin-chartrain@mda28.fr)

**3** Unité territoriale autonomie du Perche

58 rue Gouverneur  
28400 NOGENT-LE-ROTROU  
02 37 53 39 17  
[mda.perche@mda28.fr](mailto:mda.perche@mda28.fr)

**4** Unité territoriale autonomie du Dunois

1 place du Phénix  
28200 CHÂTEAUDUN  
02 37 94 05 90  
[mda.dunois@mda28.fr](mailto:mda.dunois@mda28.fr)

